

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

## vendredi 21 février à 18h30, foyer rural-Nesles-la-Vallée

Notre présence à Nesles-la Vallée est toujours bienvenue. Nous y sommes chaleureusement accueillis par son Maire Philippe GUEROULT qui met à notre disposition la confortable salle du foyer rural, parfaitement adaptée pour les projections et assortie d'une cuisine où préparer le buffet rituel.

Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait, Marc GIROUD, Président du PNR, Président de la Communauté de Communes du Sausseron, Jean-Pierre BEQUET, Conseiller général, Maire d'Auvers, Christian DUMET, Maire de Labbeville, Joëlle LAUFENBURGER, Présidente de "La mémoire du temps passé", François MARCHON, ancien Président des Amis du Vexin, François MARICOURT délégué de la Fondation du Patrimoine, Claire HOUBERT et Xavier BOGGIO, d'Actu-Auvers, Jacques BATTAIS, délégué VMF 95. notre ami Gérard CLAUDEL, toujours fidèle à la SVS.

Le quorum étant largement atteint, 72 adhérents présents à jour de leur cotisation et 76 pouvoirs validés sur 86 (10 bulletins ont été considérés comme non valables pour omission de signature !) L'Association se porte bien avec 304 adhérents à jour de leur cotisation. Concernant les adhésions Jumelées avec les Amis du Vexin, 61 adhésions proviennent de la SVS et 82 des AVF.

**Le Rapport moral 2013 (Daniel AMIOT, Président) et le Rapport financier 2013 (Nicole GUEDRA, trésorière) sont approuvés à l'unanimité.**

**L'assemblée à voter à unanimité l'augmentation des tarifs d'adhésion à la SVS : 30€ (individuelle), 35€ (couple), 60€ (collectivités) et 15€ (moins de 25 ans) et renouveler à l'unanimité les 6 membres du conseil d'administration qui se représentaient: Mr MACE Gérard - Mme LANOOTE Micheline - Mme HOUBERT Claire - Mme GUEDRA Nicole - Mr GIROUD Marc - Mme GERMAIN Françoise**

**L'Assemblée générale extraordinaire**, qui a immédiatement suivie, à **adopter à l'unanimité des 72 présents et des 56 pouvoirs valides, les modifications des statuts.** (Sur les 76 pouvoirs reçus, 20 pouvoirs, bien que signés, ne portaient aucune mention dans les cases à cocher, précisant les 3 modifications). Les modifications des statuts de l'Association adoptées sont en italiques :

**Article 7 (Administration) :** "L'Association est administrée par un Conseil élu parmi les membres majeurs jouissant de leurs droits civiques. Il est composé de six membres au moins et de vingt-quatre au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents ou représentés.

*Le mandat des membres du Conseil a une durée de trois ans. Les renouvellements ne sont pas soumis à limitation de nombre.*

*Les décisions au sein du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à main levée, à moins que l'un au moins des membres du Conseil demande à ce que le vote soit effectué à bulletin secret.*

*Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix. Aucun quorum n'est exigé au sein du Conseil d'Administration.*

*En cas de vacance il pourra être procédé à une nomination au Conseil par cooptation de ce dernier à la majorité simple de ses membres, présents ou représentés ; Dans ce cas, la prochaine Assemblée Générale sera amenée à voter pour confirmer ou infirmer cette nomination.*

*Tout candidat au Conseil doit présenter sa candidature au Président de l'Association par tout moyen écrit dans des délais permettant l'inscription de sa candidature à l'ordre du jour du prochain Conseil ou de la prochaine assemblée générale".*

**Article 11 (Fonctionnement)** "Le conseil d'administration se réunit une fois *au moins* tous les six mois sur la demande de Président ou sur la demande du quart de ses membres".

**Article 14 (Tenue des assemblées) :** "Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées du quart des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation de l'année *précédant la tenue de ladite Assemblée*".

**La traditionnelle partie culturelle de la soirée a été consacrée à une projection surprise de films tournés dans le Vexin avec l'amicale participation de Patrick Glatre "Chargé de mission Images et cinéma" au Conseil général du Val d'Oise. Suivant la coutume, un buffet a clôturé la soirée.**